Nations Unies S/PV.5206



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5206e séance

Vendredi 17 juin 2005, à 10 h 20

New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	Mme Taguiang
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emir Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

05-38974 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, à qui je donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Je commencerai l'exposé de ce mois en indiquant que, sur la scène israélo-palestinienne, les parties sont lentes, et ont bien des difficultés, à coordonner l'exécution de l'initiative israélienne concernant le retrait de Gaza et de différents secteurs de la Cisjordanie. Les mesures de confiance font également l'objet de discussions. Dans les prochains jours, le Premier Ministre Sharon et le Président Abbas se rencontreront pour s'entretenir de la situation. Nous espérons qu'ils sauront travailler ensemble pour faire avancer le processus de coordination et de confiance. Ces faits illustrent la tendance positive dont nous parlons depuis le début de l'année, mais d'autres tendances se manifestent. La reprise des violences et la faiblesse de la confiance mutuelle continuent de pénaliser le processus. Des deux côtés, les militants restent puissants et exercent une grande influence politique.

L'intensification de la diplomatie, constatée depuis quelque temps, s'est poursuivie au cours du mois écoulé. Les dirigeants israélien et palestinien ont l'un et l'autre rencontré de hauts responsables politiques des États-Unis. Le 25 mai, le Président palestinien et le Président des États-Unis se sont pour la première fois rencontrés depuis l'élection du Président Abbas, en janvier de cette année. Plusieurs autres représentants de la communauté internationale se sont déjà rendus, ou le feront prochainement, dans la région, dont la Secrétaire d'État Condoleezza Rice, le Ministre des affaires étrangères Jack Straw et le Ministre des affaires étrangères Joschka Fischer. Notre nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Alvaro de Soto, a pris ses fonctions dans la région, et j'espère qu'il fera part de ses premières impressions au Conseil le mois prochain.

La communauté internationale a profité de ces visites et réunions pour transmettre un message homogène aux Palestiniens et Israéliens : un message par lequel elle exprime son attachement à la vision et au cadre exposés dans la Feuille de route, entérinée par le Conseil dans la résolution 1515 (2003), et sa conviction que les deux parties sont tenues de s'acquitter des obligations énoncées dans la Feuille de route. Nous demandons aux parties de tout mettre en œuvre pour que le prochain retrait israélien de Gaza et des différents secteurs du nord de la Cisjordanie s'inscrive dans un processus plus vaste et serve de tremplin à la revitalisation de la Feuille de route.

Pour aider à la réalisation de l'objectif de retrait à la fois pressant et immédiat, l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement de Gaza, M. James Wolfensohn, est arrivé dans la région le 7 juin et s'est mis à la tâche avec les parties et les autres protagonistes. M. Wolfensohn continue d'élaborer un programme d'action rapide visant à apporter des améliorations économiques immédiates et tangibles dans la vie des Palestiniens non seulement à Gaza mais sur tout le territoire palestinien occupé. Il travaille énergiquement avec les Israéliens et les Palestiniens pour les encourager à coordonner le retrait d'Israël et la cession des zones concernées. Il a fait part de sa conviction – que nous partageons de tout cœur – que la sécurité des Israéliens et le développement économique des Palestiniens vont de pair, et que les deux sont nécessaires pour que la mise en œuvre du plan de retrait israélien soit menée à bien.

Chacun de nous devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer et encourager les parties à aller de l'avant. Toutefois, rétablir la foi et la confiance mutuelle qui sont indispensables pour réaliser des progrès réels et durables exige des contacts soutenus et directs entre les parties elles-mêmes.

À cet égard, je suis heureux de noter qu'Israéliens et Palestiniens ont continué leurs entretiens pour aborder les aspects économiques et civils du retrait israélien. Le Premier Ministre Ahmed Qoreï et le Vice-Premier Ministre Shimon Pérès se sont entretenus le 21 mai de l'initiative de retrait ainsi que des efforts plus larges destinés à relancer le processus de paix entre les deux parties. Une autre série de réunions bilatérales a également eu lieu pour débattre des questions telles que les avoirs des colonies de peuplement et leur sort éventuel. Israéliens et Palestiniens ont convenu de poursuivre leur coordination des questions de sécurité tant au niveau ministériel que sur le plan de la planification et au niveau opérationnel. Selon le Coordonnateur spécial des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité, le général Ward, une atmosphère plus sereine et une volonté accrue de coopérer ont caractérisé les efforts de coopération ces dernières semaines. Du côté palestinien, une équipe intégrée comprenant un personnel de haut niveau issu des trois services de sécurité a été constituée, et des planifications sont en cours sur la base d'un calendrier établi par la partie israélienne.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des arrangements de Charm el-Cheikh auxquels sont parvenus les parties en février. Le 29 mai, le Cabinet israélien a approuvé la mise en liberté de 400 autres détenus palestiniens au titre de ces arrangements, et le 2 juin, 398 détenus ont été libérés. Selon des informations, le Gouvernement israélien entend placer sous le contrôle de la sécurité palestinienne les villes de Qalqiliya, Bethléem et Ramallah en Cisjordanie avant son retrait.

Ces mesures et faits doivent être encouragés. Des progrès lents et réguliers semblent être en cours. Toutefois, nous espérons que les parties profiteront de la rencontre entre le Premier Ministre Sharon et le Président Abbas pour surmonter les difficultés qui se présentent afin d'accélérer la dynamique positive et d'assurer la pleine réalisation des engagements en suspens. Une fois encore, je souligne que le dialogue et la coopération entre les deux parties revêtent une importance capitale non seulement pour préparer le retrait israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie, mais aussi dans le contexte plus large de la reprise des progrès vers la concrétisation de la vision de deux États.

En Israël, les adversaires du désengagement continuent d'exprimer leur opposition à la perspective du retrait d'Israël en soulevant des protestations et en se livrant à des manifestations et, dans certains cas, à des actes de sabotage et à la désobéissance civile. Malgré cela, le Gouvernement poursuit ses plans de réinstallation des colons évacués et reste attaché à la pleine application en temps voulu de son initiative. Le 9 juin, la Cour suprême de justice israélienne a débouté une contestation juridique qui avait été élevée contre l'initiative du désengagement.

L'Autorité palestinienne continue de faire face à des difficultés internes qui se sont aggravées en partie du fait des efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour procéder à la réforme d'ensemble. Lors d'une manifestation organisée contre la décision de restructurer les forces de sécurité, le 2 juin, des centaines de membres des forces du renseignement militaire palestinien ont tout saccagé sur leur passage dans la bande de Gaza, bloquant les routes principales et prenant d'assaut les bâtiments publics, dont le Conseil législatif palestinien. Un certain nombre de fusillades sont survenues, et le 3 juin, le Directeur général du Ministère des affaires religieuses de l'Autorité palestinienne et son frère ont été tués quand des hommes armés ont fait feu sur leur voiture près de Naplouse.

Lors de précédents incidents liés aux élections municipales du mois dernier, le 18 mai, la violence a éclaté à la suite d'une décision de justice qui annulait les résultats des élections dans certaines municipalités. De nouvelles élections municipales à Gaza ont été reportées au 31 mai au milieu de vives tensions entre les factions palestiniennes, alors que le Hamas déclarait son intention de boycotter le scrutin et ses résultats.

Ces faits sont extrêmement inquiétants. L'Autorité palestinienne a besoin de tout l'appui nécessaire pour relever ces défis. Je suis heureux de faire savoir que le travail du général Ward se poursuit, et nous nous félicitons de l'élargissement de ses responsabilités qui porteront notamment sur la réforme du secteur de la sécurité palestinien et sur la coordination de la sécurité en préparation du retrait israélien. Le Ministre de l'intérieur de l'Autorité palestinienne a constitué une équipe de planification composée de représentants de l'armée et de la police civile, de la défense civile, du renseignement et de la sécurité nationale, qui, conjointement avec une équipe

d'experts internationaux, prépare le retrait israélien de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie. Certes, les préparatifs en vue du retrait sont prioritaires, mais nous espérons que ce travail contribuera également à mieux maintenir l'ordre interne dans les zones sous contrôle de l'Autorité palestinienne et à garantir la primauté du droit pour tous les Palestiniens.

Sur fond de difficultés et de désordre accrus sur le plan interne, la violence entre Palestiniens et Israéliens a continué de représenter, au cours de ce dernier mois, une menace grave pour la sûreté et la sécurité des deux populations ainsi que pour la viabilité de tout le processus de marche en avant.

Je tiens à dire que nous sommes particulièrement préoccupés par la recrudescence grave des attaques au mortier et à la roquette lancées par des militants palestiniens contre des cibles israéliennes. Dès le 18 mai, et ce, pendant deux jours, des roquettes Qassam, des obus de mortier et des roquettes antichar ont été lancés contre plusieurs colonies israéliennes de la bande de Gaza. Des obus de mortier et des salves de roquettes Qassam tirés contre les colonies de peuplement et les villes israéliennes proches de la bande de Gaza se sont depuis lors poursuivis à une intensité moindre. Plus récemment, les 7 et 8 juin, une autre volée de roquettes Qassam et de mortiers a été lancée par les militants palestiniens contre les colonies de peuplement de la bande de Gaza et la ville israélienne de Sredot. Hélas, trois civils ont été tués – deux Palestiniens et un citoyen chinois – tous travaillaient dans la colonie Gush Katif dans le sud de Gaza; cinq ouvriers palestiniens ont également été blessés. Les victimes illustrent la nature aveugle de ces violences.

La violence a fait des morts dans d'autres lieux et a souligné combien la situation demeure fragile. Le 31 mai, des soldats israéliens ont tué un Palestinien qui tentait de les poignarder dans la ville d'Hébron en Cisjordanie. Le 7 juin, un militant palestinien et un policier palestinien non armé ont été tués par balles lors d'un échange de coups de feu qui s'est produit dans un village près de la ville de Djénine en Cisjordanie alors que les troupes israéliennes tentaient d'appréhender ce militant. Un soldat israélien et six Palestiniens ont été blessés au cours de l'opération.

Durant la période considérée, la pratique israélienne visant à prendre pour cible, depuis les airs, des militants palestiniens impliqués dans des activités suspectes a repris. Je voudrais rappeler aux deux parties la nécessité d'accorder une attention particulière à la protection des civils innocents, conformément au droit international humanitaire.

À ce jour, en dépit de la nature grave de ces incidents, une rupture prolongée du calme qui prévaut depuis quatre mois a été évitée. C'est là une preuve des efforts sérieux déployés par la partie palestinienne pour maintenir le calme et de la détermination de la partie israélienne de ne pas réagir de façon excessive aux incidents isolés. Nous sommes préoccupés toutefois par les déclarations des factions palestiniennes selon lesquelles elles pourraient ne plus se voir liées par leur promesse préalable de respecter un cessez-le-feu. Nous attendons de l'Autorité palestinienne qu'elle déploie des efforts accrus pour imposer son autorité à tous les groupes palestiniens, y compris les militants, pour instaurer l'ordre public, maintenir le cessez-le-feu actuel et garantir la fin de tous les actes de violence. Nous espérons que l'Autorité palestinienne, en dépit des déclarations récentes de responsables palestiniens qui suggèrent le contraire, ne renoncera pas à son engagement de mettre fin à tous les actes de violence et d'instaurer le calme et l'ordre public, comme elle est tenue de le faire au titre de la Feuille de route et des arrangements de Charm el-Cheikh.

Dans le même temps, comme l'indiquent les Palestiniens, Israël pourrait et devrait s'efforcer de renforcer la capacité de l'Autorité palestinienne à assumer ses responsabilités. Une coordination fréquente et directe, en plus de la mise en œuvre de mesures de confiance, aiderait le Président Abbas à exercer le contrôle et à assurer le monopole efficace de recours à la force, qui est une principale caractéristique de l'État et des autorités proto-étatiques. L'Autorité palestinienne doit agir pour remplir l'obligation qui lui incombe de mettre un terme à la violence et à la terreur, mais le plein appui d'Israël et de la communauté internationale est nécessaire.

Comme l'Autorité palestinienne, Israël doit respecter les obligations qui découlent de la Feuille de route. L'une de ses obligations premières, et une importante mesure de confiance, est de cesser toute activité de colonie de peuplement, y compris de croissance naturelle, et de démanteler les avant-postes de colonies de peuplement érigés depuis mars 2001. Nous réitérons notre préoccupation devant le fait qu'Israël ne respecte pas ses obligations en la matière.

À cet égard, nous notons avec regret la publication le 2 juin d'appels d'offres pour la construction de 22 logements dans les colonies de Maale Adumim, en Cisjordanie.

Comme pour les activités de peuplement, la construction par Israël du mur de séparation demeure un sujet de vive préoccupation. Son tracé empiète sur les terres et les intérêts palestiniens et menace de préjuger unilatéralement de l'issue des négociations bilatérales entre les parties. Je voudrais mentionner à cet égard que le Secrétaire général a entrepris des préparatifs administratifs et budgétaires pour établir le bilan des dommages, comme il l'a indiqué dans sa lettre du 17 janvier adressée au Président de l'Assemblée générale. Nous espérons pouvoir apporter de plus amples détails sur l'établissement de ce bilan dans les semaines à venir.

Nous croyons comprendre que les deux parties ont des préoccupations et des exigences nationales à régler. Mais cela ne doit pas détourner notre attention des responsabilités que les parties ont l'une envers l'autre. Bien au contraire, si l'on ne construit pas une confiance mutuelle dès maintenant, nous ne ferons qu'exacerber les difficultés qui existent déjà. Nous avons donc été soulagés de lire dans la presse que les ordres pour la démolition de 88 maisons dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est ne seraient pas mis à exécution.

La démocratie est un ingrédient clef d'une Autorité palestinienne ferme et légitime. Le 17 mai, le Conseil législatif palestinien a adopté une nouvelle loi électorale portant la composition de cet organe à 132 membres et envisageant leur élection selon un ratio de 2 à 1 à partir des listes de districts et des listes nationales. Toutefois, le 3 juin, le Président palestinien Abbas a signé un décret postposant *sine die* les élections législatives initialement prévues pour le 17 juillet et évoquant la nécessité d'une nouvelle loi électorale qui introduirait au moins une représentation proportionnelle à 50 %. Il est toujours prévu de tenir des élections avant la fin de l'année. L'ONU et d'autres entités continuent d'aider la Commission électorale centrale à préparer un processus qui sera, espérons-le, libre et régulier.

Je voudrais à présent aborder la situation au Liban. Le 2 juin, l'éminent journaliste libanais Samir Qassir a été brutalement tué dans un attentat à la voiture piégée. Le Secrétaire général a condamné cet acte et a demandé au Gouvernement libanais de traduire en justice les coupables et les instigateurs de ce terrible crime et de préserver la liberté de la presse et de mettre un terme à l'impunité. En outre, le Conseil, comme les membres s'en souviendront, a publié une déclaration (S/PRST/2005/22) condamnant le meurtre haineux de M. Qassir.

Au cours du mois écoulé, il y a eu un incident important impliquant un échange de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue. Le 21 mai, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont ouvert le feu pour éloigner des bergers libanais qui avaient violé la Ligne bleue dans le secteur des fermes de Chab'a. Selon des habitants libanais, trois maisons ont été touchées dans le village de Chab'a. Ensuite, le Hezbollah a tiré plusieurs salves d'artillerie et de mortier en direction des positions des FDI présentes dans la zone, déclarant qu'il s'agissait de représailles contre les tirs des FDI. Les FDI ont riposté par des tirs d'artillerie, de char et de mortier, touchant la zone se situant entre Abbasiyah et Kafr Shuba. Aucune victime n'a été signalée.

Le 4 juin, les forces de sécurité libanaises ont signalé avoir découvert et retiré une roquette Katioucha près du village d'Addaysseh. La roquette aurait été prête à être actionnée et ne se trouvait qu'à environ deux kilomètres de la Ligne bleue. Nous saluons la vigilance des autorités à cet égard, et nous espérons qu'elle se poursuivra. Entre-temps, des avions de guerre israéliens ont continué de violer la Ligne bleue et l'espace aérien libanais, même si ces violations semblent avoir été moins fréquentes.

Je voudrais dire qu'en cette période très délicate, pas uniquement au Liban, mais également dans l'ensemble de la région, il est impératif que toutes les parties concernées fassent preuve de la plus grande retenue et maintiennent le calme le long de la Ligne bleue. Le danger d'une escalade de la violence demeure très réel tant que la Ligne bleue continue d'être violée. Nous voudrions rappeler à toutes les parties que tous les actes d'hostilité doivent cesser et qu'une violation n'en justifie pas une autre.

Au cours du mois écoulé, l'ONU a continué de fournir une assistance au Liban. M. Detlev Mehlis, chef de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU, est arrivé à Beyrouth le 26 mai. Il a immédiatement commencé à s'entretenir avec les autorités libanaises au sujet du fonctionnement de la Commission et, cette semaine, il a conclu avec

elles un mémorandum d'accord. Depuis son arrivée, M. Mehlis et son équipe ont examiné les pièces et éléments de preuve recueillis dans le cadre d'autres enquêtes. Hier, comme les membres le savent, le Secrétaire général a écrit au Conseil de sécurité pour l'informer du fait que la Commission était à présent pleinement opérationnelle. Comme il est demandé dans la résolution 1595 (2005), nous tiendrons le Conseil informé des progrès réalisés dans les travaux de la Commission.

Depuis début mai, des experts électoraux de l'ONU provenant de la Division de l'assistance électorale fournissent une assistance technique aux autorités libanaises pour les élections parlementaires actuelles ainsi qu'un appui en vue d'assurer la coordination entre les observateurs électoraux internationaux. Leur évaluation est que, d'un point de vue technique, les élections sont bien organisées.

Dimanche prochain, le processus électoral parlementaire au Liban sera achevé. Il s'agit d'un accomplissement majeur pour le Liban que d'avoir tenu des élections dans les délais prévus. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, ces élections constituent pour le peuple libanais une occasion importante de déterminer son propre avenir, de renforcer les institutions politiques et de rétablir leur pleine souveraineté. En conséquence, pour assurer leur succès, nous demandons à toutes les parties concernées de respecter la souveraineté du Liban et de s'abstenir de toutes actions qui pourraient être déstabilisatrices.

L'été de 2005 marquera un tournant. Nous espérons, comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises ici tout au long de l'année, que c'est la route qui conduit à la paix et à la sécurité pour tous qui sera choisie, plutôt que celle qui mène au désespoir, à la confrontation et au conflit. Il faut, tout d'abord, pour cela que les parties redoublent d'efforts pour que le retrait israélien soit mené à bien dans la paix. La coopération à cet égard serait utile, non seulement en soi, mais parce qu'elle pourrait également permettre de renforcer la confiance entre les parties afin qu'elles puissent régler les problèmes auxquels elles sont confrontées dans le processus de négociation plus général qui doit s'ensuivre. Le renforcement de la confiance mutuelle est crucial si l'on veut que les parties empruntent ensemble la voie que leur indique la Feuille de route, qui demeure le plan de paix le plus largement accepté. L'objectif doit demeurer la cessation de l'occupation qui a commencé en 1967, la réalisation de la solution préconisant deux États, et une paix régionale juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous ne pouvons nous permettre de perdre cet objectif de vue, quelles que soient la longueur et la difficulté du chemin qui nous y mène.

Le Président : Je remercie M. Prendergast de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.